

Les Stages de Direction

Ces stages s'adressent aux initiés comme aux non-initiés pour un apprentissage de cet instrument à part entière grâce à une formation diplômante puisqu'elle est validée par un certificat régional de direction des sociétés musicales « option orchestre à vent ».

À noter que l'apprentissage (environ 80 heures sur une année) se fait par l'intermédiaire d'une équipe pédagogique qui se compose d'intervenants étant eux-mêmes impliqués dans la pratique amateur avec le souci de faire partager le plaisir de la direction d'orchestre.

Ces stages se déroulent dans une ville du département du Nord ou du Pas-de-Calais.

Matières enseignées :

- Ecriture (harmonie)
- Analyse harmonique et formelle
- Instrumentalisation et orchestration
- Culture Musicale
- Décodage de partition musicale
- Gestique de base
- Pratique collective
- Séance avec orchestre

Cette formation s'effectue en 3 niveaux :

- **Niveau 1** : Initiation au certificat régional
- **Niveau 2** : Préparation DADSM, 1ère année (option harmonie)
- **Niveau 3** : Préparation DADSM, 2è année (option harmonie ou autre)

Afin qu'un diplôme puisse vous être remis, les candidats se devront d'obtenir une moyenne de 10/20 dans chacune des deux catégories d'épreuves suivantes :

I Epreuve de Culture Musicale :

a) Epreuve écrite :

- Analyse harmonique d'un chant de BACH. (2h / coef. 2)
- Harmonisation (3h ; coef. 2)
- Instrumentation (3h ; coef. 2)

b) Epreuves orales :

- Entretien de 20 minutes sur :
 - le répertoire et le rapport entre l'orchestre d'harmonie et de fanfare et de l'orchestre symphonique (coef. 2)
 - programme annuel fixé (coef. 2)

II Epreuves de Direction :

Séance de travail d'orchestre sur une œuvre du répertoire fixée en cours de stage (15 minutes ; coef. 2)

L'objectif peut également s'orienter vers d'autres options, à savoir :

- Chef de chœur
- Chef d'orchestre symphonique
- Chef de batterie fanfare
- Chef d'orchestre à plectres
- Chef d'orchestre d'accordéons.

Des rencontres sur le thème « découverte à la direction d'orchestre » peuvent être mises en place conjointement aux stages de direction d'orchestre. Ainsi, ce cheminement ne ressemble pas à un stage de formation où des cours sont dispensés mais plutôt à une orientation de débats, d'échanges d'idées, voire même d'appréhensions qui génèrent la mise en situation devant un orchestre.

Les points abordés :

- Présentation de l'orchestre (visuel)
- Le programme – répertoire
- La société d'amateurs (loi 1901)
- Gestique
- Travail à la table de partitions
- Accord – justesse
- Le matériel sonore (instrumentation, orchestration)
- La grammaire musicale, la nécessité de : l'analyse de l'harmonie, la phraséologie.
- Situation face à l'orchestre
- Cohérence du groupe, les qualités humaines et relations à entretenir
- Les règles communes (loi sur les photocopies)
- Position de la C.M.F (DADSM et Certificat Régional)
- Séances de vidéos sur les « chefs »

De ce fait, il vous est possible de débattre à propos de divers sujets en effectuant un choix, voire même en élargissant le domaine avant de brosser un tableau général.